

8 mars 1976

Projet Agricole de Kibuye/Rwanda, contribution fédérale de Fr.s. 2'900'000.-

Département politique. Proposition du 20 février 1976 (annexe)
Département des finances et des douanes. Co-rapport du 27 février 1976 (adhésion)
Département de l'économie publique. Co-rapport du 2 mars 1976 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Un montant de fr.s. 2'900'000.- est libéré pour la 8e phase du Projet Agricole de Kibuye. Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de fr.s. 150 mios destinés à la Coopération technique selon l'AF du 12 juin 1975. Les paiements en résultant seront imputés à l'article budgétaire no.202.493.01.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 20 pour exécution avec les pouvoirs
- FZD 9 pour connaissance
- EVD 10 (GS 5, ALw 5) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme,
le secrétaire:

[Signature]



t. 311 Rwanda 1 - DJ/sr

No. 11/76

A u C o n s e i l F é d é r a l

Projet Agricole de Kibuye / Rwanda
Contribution fédérale de Fr.s. 2.900.000

1. CADRE GENERAL

Situé au coeur de l'Afrique, sans accès à la mer et pratiquement sans ressources naturelles, hormis celles de l'agriculture, de l'élevage et de quelques mines d'étain et de wolfram, le Rwanda fait partie des 25 pays les plus pauvres du monde. C'est à peine s'il est en mesure de nourrir sa population : la crise alimentaire peut éclater d'une année à l'autre tant sont précaires les conditions d'exploitation agricole.

Dans cette situation, le pays dépend dans une large mesure de l'aide extérieure. C'est ainsi que le budget de l'Etat pour 1976 prévoit des recettes d'environ 6 milliards de francs rwandais (fr.s. 180 mios) dont 5 milliards devraient provenir de l'aide extérieure.

1.1. Contribution de la Coopération technique suisse (CTS) au développement du Rwanda

Le Rwanda constitue depuis de nombreuses années un centre de gravité de la Coopération technique suisse (CTS). Les contributions reçues s'élevaient à environ 45 millions de francs suisses au 31 octobre 1974. Elles ont servi au financement de divers projets dont les plus importants sont la coopérative TRAFIPRO et les projets agricoles et forestier lancés en Préfecture de Kibuye. Viennent ensuite des actions de moindre envergure : création de banques populaires, formation commerciale au Collège officiel de Kigali, contributions au Service géologique, affectations d'assistants techniques dans différents domaines.

Le Rwanda a bénéficié, en outre, de deux contributions financières importantes à fin 1974 et en 1975 dans le cadre de l'appel Waldheim (secours aux pays les plus touchés par la crise économique mondiale) : l'une a permis le financement d'un stock stratégique de sel et de houes pour

un montant de Fr.s. 1,5 mios et l'autre l'achat de camions (prêt de 2,5 mios, remboursable en 4 ans à 3 % d'intérêts).

La présente proposition concerne la 8e phase du projet agricole de Kibuye dont les activités ont été réorientées en 1974 et concentrées dans des zones plus restreintes de la Préfecture.

1.2. Caractéristiques générales de la région de Kibuye

La Préfecture de Kibuye (270.000 habitants sur un espace géographique de 1.320 km²) constitue l'une des régions le plus défavorisées du pays : à vocation purement agricoles - exception faite de quelques exploitations minières artisanales - elle se situe entre 1500 et 2500 m. d'altitude, enclavée entre la Crête Zaïre - Nil et le lac Kivu.

Les cultures vivrières représentent plus du 90 % du produit agricole, dont la plus grande partie est autoconsommée. L'essentiel du revenu monétaire du paysan est constitué par les recettes du café, introduit dans les années 1930.

Le fait géographique et économique le plus grave réside dans la pression démographique extrême qui s'exerce sur les terres. Les exploitations agricoles n'occupent plus, en moyenne, qu'une superficie de 1 ha. Très rares sont les cas où elles dépassent 3 ha. De ce fait, les populations vivent à la limite de la subsistance, ne tirant, par ailleurs, qu'un parti médiocre de leur bétail (en moyenne, une vache et deux chèvres par famille). Il n'est pas étonnant dès lors que le revenu familial total soit l'un des plus bas d'Afrique. La région de Kibuye se trouve - en raison de la forte augmentation de la population - au bord de la crise alimentaire.

1.3. Les problèmes du monde rural en Préfecture de Kibuye

1.3.1. La restauration des sols

On estime qu'au Rwanda 70 % des terres cultivées sont menacées par l'érosion. Dans la Préfecture de Kibuye où le relief est plus accentué et la pression démographique plus élevée que dans la majeure partie du pays, une très grande partie des terres est en voie de dégradation. Plus grave, encore, ce phénomène s'amplifie en raison du fort accroissement démographique. L'augmentation de la population oblige les paysans à mettre des terres toujours plus pentues sous culture et à diminuer les jachères.

Cette détérioration du capital-sol est lourde de conséquences dans une région où l'agriculture constitue l'activité essentielle et restera très longtemps encore la base

principale de l'économie. La perspective d'un doublement de la population en 20 ans rend très aigu le problème de la raréfaction des terres et le pose même en termes de survie. Il faut que les actions destructrices des sols (défrichements inconsidérés, mise en culture de terres vulnérables, surpâturage, divagation du bétail) soient palliées par des opérations de reconstitution et d'aménagement des terrains, afin de maintenir et éventuellement améliorer le capital-sol.

Cette action anti-érosive doit de plus s'insérer dans l'ensemble de l'activité agricole et devenir l'affaire de chaque paysan sur son exploitation. Elle nécessite donc, pour réussir, tout un travail de sensibilisation, de formation, de vulgarisation et d'aménagement.

1.3.2. L'intensification de l'agriculture et de l'élevage

Le progrès de l'économie agricole est la base du développement de la région de Kibuye. Il doit permettre une nutrition mieux équilibrée car on décèle une sous-nutrition, surtout en basse altitude, à laquelle s'ajoute une malnutrition particulièrement sensible chez les enfants. L'accroissement de la production devrait également favoriser la création d'un certain surplus commercialisable qui permettrait aux familles de paysans d'en tirer un certain revenu monétaire. Enfin, l'accroissement de la productivité doit couvrir les besoins alimentaires croissants dus à l'augmentation constante de la population.

L'intensification agricole passe par un meilleur choix des cultures et des semences. La vocation agricole de la région repose, en effet, sur une combinaison entre haricots, sorgho, bananes et café pour les secteurs de moyenne altitude, entre pommes de terre, petits pois et maïs en haute altitude, les petits marais étant surtout occupés par la culture des patates douces. Or, certaines, de ces cultures ne valorisent pas toujours valablement le travail humain. L'introduction de semences sélectionnées et de nouvelles cultures (cultures potagères et fruitières, soja, manioc, blé, etc.) présentent des avantages significatifs au niveau de chaque exploitation.

La campagne en faveur du progrès agricole doit conduire à une agriculture "intégrée". Le problème qui se pose est lié en effet à la méthode actuelle d'élevage particulièrement extensive et qui n'est plus adaptée à une région surpeuplée où les pâturages font défaut et qui est l'une des causes de la dégradation du sol, en échange d'une production dérisoire. L'intégration de l'agriculture et de l'élevage, qui conduit à une sédentarisation du bétail,

permet non seulement une amélioration de la production animale et la diminution du surpâturage, mais surtout l'introduction de la fumure organique sur chaque exploitation.

Enfin, l'intensification de l'agriculture nécessite l'application de plans d'aménagement au niveau des collines permettant une meilleure répartition des cultures selon la vocation des terres et une meilleure organisation des exploitations actuellement morcellées.

1.3.3. La structuration du milieu rural

Le trait dominant des campagnes rwandaises est l'atomisation des exploitations, la dispersion de l'habitat et l'isolement des familles. Cette situation fait obstacle au développement qui nécessite l'établissement de relations d'association et de coopération entre producteurs.

L'aménagement du cadre de vie collectif apparaît comme une nécessité en fonction de la promotion d'un développement global et intégré. Il signifie la création de petits centres ruraux, dotés d'équipements collectifs, capables de devenir des foyers d'attraction.

Le secteur agricole doit dans ce cadre se structurer ce qui suppose la création d'associations paysannes et de coopératives agricoles et la formation de cadres paysans.

Cet effort en vue de la structuration du milieu rural ne peut pas se limiter aux seuls aspects agricoles, mais doit favoriser la prise de conscience des paysans de toutes les ressources dont ils disposent pour l'organisation de leur propre développement.

Des changements durables, tant dans le secteur de la production agricole, que dans l'ensemble de la vie rurale, ne pourront, en effet, apparaître et se cristalliser, que si les paysans n'agissent pas en ordre dispersé, sans organisation les reliant aux centres actuels de décision économique, isolés, sans infrastructures de transport et sans équipement collectif. La promotion de groupements basés sur l'adhésion et l'intérêt permet de favoriser l'organisation du progrès rural. Ces groupes peuvent avoir pour objet tant le ramassage et la commercialisation de la production agricole, que l'aménagement et la protection des terres, que la création d'entreprises artisanales et la gestion collective d'équipements sociaux.

2. LE PROJET AGRICOLE DE KIBUYE (PAK) :

rappel des objectifs et des réalisations au cours des premières phases (1965-1975)

En 1965, la CTS a entrepris dans la Préfecture de Kibuye un projet de développement agricole.

2.1. Une première étape essentiellement agricole (1965-74)

Dans une première étape qui couvre les phases 1 à 6 et pour lesquelles un montant de Fr.s. 4.700.000,- a été consacré, le projet a poursuivi trois objectifs visant le seul développement agricole :

2.1.1. La formation des cadres techniques des services d'encadrement agricole

Il s'est agi de pourvoir au recyclage de l'ensemble des cadres du service agricole de Kibuye, puis d'assurer la formation des cadres techniques de terrain (Assistants Agricoles) pour l'ensemble du pays en créant un "Centre de Formation Agricole" (C.F.A. de Nyamishaba). Le projet a assuré, en effet, la mise sur pied, puis le fonctionnement de ce Centre de 1966 à 1974, date à laquelle ce dernier a été remis entièrement sous la responsabilité du Gouvernement rwandais. La formation débute chaque année; une centaine d'assistants agricoles ont été diplômés et sont entrés au service du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et une cinquantaine sont actuellement en cours de formation.

2.1.2. La valorisation des services administratifs d'encadrement agricole en Préfecture de Kibuye

Il s'est agi de proposer et d'appliquer une méthode pratique pour la vulgarisation agricole et d'apporter un appui technique et logistique au service agricole. Ceci a conduit à l'organisation d'un travail de vulgarisation auprès d'une cinquantaine de groupes d'agriculteurs. Les thèmes de vulgarisation ont porté sur toutes les techniques culturales susceptibles d'améliorer et de diversifier les exploitations agricoles et d'augmenter la production. Des résultats sensibles ont été atteints dans l'implantation des cultures potagères, des cultures fruitières, dans l'amélioration de la culture du café, qui a permis un net accroissement de la production, dans la lutte anti-érosive, dans l'utilisation des

compostières et dans la diffusion d'herbes fourragères et anti-érosives. Le projet a permis au personnel du service agricole de reprendre en main le travail d'encadrement dans la Préfecture et de répondre ainsi, dans une certaine mesure, aux exigences de la vulgarisation.

2.1.3. La mise sur pied de services en vue de favoriser la production agricole

Diverses activités de moindre envergure ont aussi été menées, qui ont conduit à la mise sur pied de plusieurs organismes :

- le Centre d'Elevage de Nyamishaba, qui poursuit les objectifs de multiplication et de diffusion du bétail sélectionné et de démonstration. Il comprend une section avicole, une section cunicole et une section bovine;
- le Stock Agricole de Kibuye, qui s'occupe de fournir aux cultivateurs de la Préfecture les moyens de production agricole indispensables (outils, semences sélectionnées, produits de conservation, etc.) et de favoriser l'écoulement et les échanges de produits vivriers;
- le service apicole qui a pour fonction de promouvoir les méthodes d'apiculture moderne (ruches à cadre, etc.) auprès des apiculteurs de la Préfecture;
- le service piscicole qui fournit les alevins aux différents groupements piscicoles de la Préfecture.

2.2. Les réorientations intervenues à la suite de l'étude régionale du lac Kivu

L'étude de développement de la région du lac Kivu, réalisée à la demande du Gouvernement rwandais et sur financement de la Coopération technique suisse en 1972, a conduit à resituer l'action menée par le projet et à fixer de nouvelles orientations pour la 7ème phase (1974-75). Ainsi s'ouvrirait une seconde étape du projet plus résolument tournée vers la promotion du développement rural.

Le Centre de Formation Agricole ayant été remis dans de bonnes conditions sous responsabilités rwandaises, le projet était disponible pour se fixer de nouvelles perspectives. Celles-ci, conçues dans le sens d'un développement global et intégré, ont inspiré un programme précis élaboré au sein d'un "Bureau préfectoral de développement". Les grandes lignes du projet ont été définies comme suit :

- création de Zones de Développement Rural (Z.D.R.)
- action de commercialisation
- action d'élevage
- réduction des fonctions des collaborateurs du projet dans les institutions de la Préfecture à un rôle d'appui :
 - appui au Centre de Formation Agricole
 - appui aux services de l'agriculture et de l'élevage
 - appui aux Comités de développement

Il est à souligner que depuis cette réorientation, toutes les actions se trouvent être élaborées et entreprises avec la participation étroite des Autorités, des organismes reconnus et des paysans eux-mêmes. Le projet soutient les initiatives locales qui répondent aux besoins réels des paysans. Les services du projet sont ainsi mis directement à disposition des groupes de paysans et des collectivités locales, ce qui nécessite d'ailleurs une certaine souplesse dans la programmation du projet puisque certaines réalisations sont à prévoir en fonction des demandes futures et de projets élaborés par des organisations paysannes.

2.3. Résultats obtenus au cours de la 7ème phase

Les principaux résultats obtenus, au cours de cette période de démarrage des activités nouvellement déterminées, sont les suivants :

2.3.1. Création de quatre zones de développement rural

Il s'est agi de pallier la dispersion antérieure des efforts, en délimitant dans la Préfecture, quatre zones de développement rural permettant une intervention plus intensive, plus proche des besoins des paysans et non limitée au seul domaine agricole. Dans trois de ces zones - la quatrième ayant été localisée tardivement (novembre 1975) - les points suivants peuvent être relevés :

- mise sur pied d'institutions représentatives de la population
- rassemblement des données de base (recensement, enquête, etc.)
- réalisation des équipements de base (logement, route d'accès)
- réalisations agricoles (pépinières, campagne de lutte anti-érosive, reboisements, champs de multiplications de semences sélectionnées)

- mise sur pied d'activités économiques (magasins pour l'approvisionnement en matériel agricole, stockage, ramassage production agricole)
- promotion de groupements agricoles (coopératives pour mouture, achat café, commercialisation)

2.3.2. Mise sur pied et en fonctionnement d'équipements agricoles et pastoraux dans la Préfecture

Afin de permettre de meilleurs résultats à l'action de vulgarisation, les lieux d'approvisionnement ont été décentralisés : création d'une pépinière dans chacune des Communes de la Préfecture, ouverture de postes communaux pour la diffusion des semences sélectionnées et l'outillage agricole.

Dans le cadre de l'appui fourni aux Services de l'Agriculture et de l'Élevage, certains équipements ont été réalisés : construction d'un abattoir préfectoral, réparation de dispensaires vétérinaires, installation d'un centre de saillie.

L'action apicole a pris un nouvel essor par la création de deux nouvelles zones apicoles ce qui porte à une centaine le nombre d'apiculteurs touchés par la promotion de l'apiculture moderne. Le Stock Agricole de Kibuye a pu mieux remplir son rôle de régulation des produits vivriers en intervenant surtout lors des pénuries et a assuré l'ensemble de l'approvisionnement en moyens de production agricole de la Préfecture.

Enfin, le Centre d'élevage de Nyamishaba a vu un net développement, en particulier, dans la remise sur pied du Centre avicole qui est devenu le premier du pays.

3. 8ème PHASE PROJETEE (1.3.1976 - 28.2.1978)

3.1. Orientations générales

Cette 8ème phase constitue une consolidation des actions lancées lors de la réorientation définie dans la 7ème phase.

Une mission de consultation (B. Lecomte/CINAM - J.M. Delèze CTS) effectuée sur l'initiative de la CTS en novembre 1975, a confirmé l'orientation prise et a mis l'accent plus résolument sur la cohérence de l'intervention à mener dans les zones de développement rural.

Le projet aura pour objectifs :

1. la mise au point avec les paysans et les collectivités locales, dans les 4 zones de développement, de processus pilotes - susceptibles d'être diffusés - de rénovation rurale;
2. d'assurer le fonctionnement de services d'appui pour la promotion du développement rural à Kibuye (organisme de commercialisation, centre de multiplication du bétail sélectionné, centre de multiplication de semences sélectionnées, service de formation - promotion paysanne).

3.2. Objectifs particuliers

Le projet ne saurait à lui seul prétendre intervenir ni sur l'ensemble de la Préfecture ni dans toutes les activités nécessaires au développement de cette dernière. C'est ainsi qu'il concentrera ses efforts sur les actions suivantes :

3.2.1. Dans les Zones de Développement Rural (ZDR)

Promouvoir dans 4 d'entre elles une gamme cohérente d'activités agricoles et non-agricoles sous forme d'un programme de développement adapté à chacune des zones et élaboré avec les représentants de la population paysanne. Ce programme a pour but d'appuyer l'effort des populations, sans détruire leurs initiatives, afin d'améliorer leur niveau de vie. Cet appui est apporté par quatre équipes de zone résidant sur place. Chacune d'elle comprend un coopérant suisse, 1 à 3 agents rwandais affectés au projet et agit sur un terroir délimité, habité environ par 5.000 personnes.

La priorité est donnée aux actions et aux modes d'intervention qui favorisent l'organisation de la population afin de l'aider à prendre en charge son propre progrès. L'aide financière du projet, en particulier pour la mise sur pied des équipements de base, sera conçue dans le sens d'accroître la responsabilité de la population et son pouvoir de contrôle.

L'articulation des activités entre elles se fera, conformément aux recommandations de la mission de consultation évoquée ci-dessus, selon l'ordre de priorités suivant :

- Animation dans les zones et hors des zones
- Formation des responsables locaux et des paysans
- Progrès familial en vue d'une meilleure protection familiale et infantile
- **Intensification et diversification agricoles**

- Organisation de la commercialisation
- Création d'emplois extra-agricoles
- Réalisation d'équipements et d'infrastructures dans la mesure où ils sont nécessaires au progrès des zones (pour plus de détails, cf annexe 2)

3.2.2. Pour les services centraux du projet :

les renforcer et les rendre plus opérationnels.

- a) le Stock Agricole a pour tâche de promouvoir la prise en charge de la commercialisation des produits vivriers et du café par des organisations paysannes. Il agira comme une centrale de services commerciaux en vue de coordonner les actions locales de stockage, d'approvisionnement, d'écoulement. Des moyens plus importants doivent lui être attribués.
- b) le Centre d'Elevage de Nyamishaba a pour tâche la multiplication du bétail sélectionné afin de répondre aux demandes des paysans dans les zones, de même si possible, dans l'ensemble de la Préfecture.
- c) un service de "formation et promotion paysannes" est prévu en vue de valoriser les potentialités humaines au niveau local et d'assurer aux groupements paysans d'être à même de gérer et de contrôler les activités de progrès dont ils ont eu l'initiative :

3.2.3. Pour les services préfectoraux :

collaborer avec eux en vue de favoriser la diffusion des innovations hors des zones d'intervention du projet.

3.2.4. Pour le Centre de Formation Agricole :

financer son extension afin de lui permettre, selon le projet du Gouvernement rwandais, de porter la période de formation à trois ans (au lieu de deux, jusqu'ici).

3.2.5. Assurer le perfectionnement du personnel rwandais affecté au projet à travers des stages et des sessions de formation afin de la préparer à la prise de responsabilités.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL
pour la 8e phase

ACTION	PERSONNEL	
	SUISSE	RWANDAIS (rémunéré par le Gov. rwandais)
- Direction projet	- 1 expert	- 1 homologue
- ZDR Bubazi	- 1 ing. agronome	- 1 assistant agricole
- ZDR Gasenyi	- 1 expert (généraliste)	- 1 agronome 1 assistant agricole
- ZDR Munzanga	- 1 technicien- agricole	- 1 assistant agricole 1 assistante sociale
- ZDR Rukoko	- 1 zootechnicien 1 ing. agr. (semences)	- 1 vulgarisateur- zootechnicien 1 assistant agr.
- Commercialisation, promotion, grou- pements, formation	- 1 expert en coopératives	- 1 économiste rural 1 assistant agricole 1 encadreur coopéra- tif
- Centre d'élevage Nyamishaba		- 1 vulgarisateur - zootechnicien
- Service "construc- tions"	- 1 chef de chan- tier (9 mois)	
TOTAL	8 unités	12 unités

Il est prévu d'accorder des bourses de formation en Afrique à plusieurs cadres rwandais du projet (cf budget détaillé) de façon à ce que progressivement l'ensemble des activités du projet puissent être gérées par du personnel local.

3.3.2. Moyens matériels

Le budget détaillé en annexe fait état des besoins matériels du projet. Il s'agit essentiellement de moyens de déplacement, d'expérimentation, de démonstration et d'appui aux initiatives locales de la population. Une mention particulière doit être faite d'une subvention forfaitaire de fr.s. 61.000,- aux services préfectoraux agricoles et vétérinaires destinée à faciliter la vulgarisation des techniques et innovations éprouvées dans les ZDR hors du territoire de ces dernières. Le contrôle de l'utilisation de cette subvention se ferait directement par le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI). Dans l'accord entre les Gouvernements suisse et rwandais qui sera passé sur la 8e phase du projet une disposition est prévue concernant l'obligation pour le MINAGRI de présenter un rapport circonstancié sur l'utilisation de ladite subvention.

4. BUDGET ET FINANCEMENT (1.3.1976 - 28.2.1978)

4.1. Contribution suisse

10 Frais personnels de coopérants suisses	fr.s. 1.050.000,-
30 Frais personnels de boursiers	160.000,-
40/50 Achat de matériel	256.000,-
60 Constructions	576.000,-
70 Frais de fonctionnement	680.000,-
80 Frais d'administration	10.000,-
Réserve	168.000,-
	<hr/>
TOTAL	fr.s. 2.900.000,- <hr/> <hr/>

4.2. Contribution rwandaise

Le Gouvernement rwandais

- a) assume l'ensemble des frais de fonctionnement du Centre de Formation Agricole - alors que jusqu'à présent, même après la remise en mains rwandaises, 1/3 des bourses d'élèves étaient payées par le PAK de même que l'ensemble des frais de fonctionnement de l'exploitation agricole - et fournit l'ensemble du corps professoral.
- b) met à disposition 4 maisons à Kibuye
- c) prend en charge les frais de personnel de :
 - 1 universitaire
 - 2 agronomes
 - 1 encadreur coopératif
 - 5 assistants agricoles
 - 2 vulgarisateurs zootechniciens
 - 1 assistante sociale

5. INSTITUTION RESPONSABLE

Le Délégué à la Coopération technique

6. AVIS

L'Ambassadeur de Suisse accrédité au Rwanda, l'attaché de développement à Nairobi ainsi que le chargé d'affaires a.i. à Kigali sont en faveur de la poursuite du projet.

7. CONSULTATIONS PREALABLES

Département des Finances et Douanes : Accord
Département de l'Economie Publique : Accord

- 15 -

3. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral

p r o p o s e

de libérer un montant de fr.s. 2.900.000,- pour la 8e phase du Projet Agricole de Kibuye. Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de fr.s. 150 mio destinés à la Coopération technique selon l'AF du 12 juin 1975. Les paiements en résultant seront imputés à l'article budgétaire no. 202.493.01

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour co-rapport :

au Département Fédéral des Finances et des Douanes
au Département Fédéral de l'Economie Publique

Extrait du procès-verbal :

au Département Politique (20 exemplaires) pour exécution;
au Département des Finances et Douanes;
au Département de l'Economie Publique;
à la Division Fédérale de l'Agriculture (5 exemplaires chacun pour information);
à la Chancellerie Fédérale pour l'établissement des pouvoirs.

t. 311 Rwanda 1 - DJ/sr

Annexe à la proposition no. 11/76 : Projet Agricole de KibuyeBUDGET DETAILLE

(1.3.1976 - 28.2.1978)

10. FRAIS PERSONNELS DE COOPERANTS SUISSES11. Salaires

- Direction et coordination :
 - 1 expert (4 mois) et son successeur (22 mois)
- Responsables des 4 ZDR
 - 1 ing. agronome (6 mois) et son successeur (22 mois)
 - 1 zootechnicien (24 mois)
 - 1 ing. agr. (semences) (22mois)
 - 1 agent de développement (24 mois)
 - 1 agent de développement (24 mois)
- Commercialisation et formation
 - 1 économiste (20 mois)
- Service Constructions
 - 1 chef de chantier (9 mois)

	Au total : 177 mois/experts	fr.s. 750.000
12.	Charges sociales	120.000
13.	Frais de voyages et indemnités	100.000
14.	Bagages	10.000
15.	Indemnités d'équipement	7.000
17.	Frais de transport	10.000
19.	Divers	53.000

fr.s. 1.050.000

30. FRAIS DE PERSONNELS DE BOURSIERS

31. Bourses, entretien	fr.s.	80.000,-
32. Frais de voyage		30.000,-
34. Frais scolaires		30.000,-
35. Equipement		10.000,-
39. Divers		10.000,-
	fr.s.	160.000,-

40/50. ACHAT DE MATERIEL

41/51 Equipement et machines : pompe à eau, moteur, moulins, etc.	fr.s.	23.000,-
42/52 Véhicules		90.000,-
43/53 Instrument et ou- tillage : outillage agricole, équipement, instrument mensura- tion		63.000,-
44/54 Matières premières semences, engrais		35.000,-
45/55 Bétail vif : vaches, moutons, poules		15.000,-
46/56 Matériel didactique publications dias		20.000,-
47/57 Frais de transport et assurances		10.000,-
	fr.s.	256.000,-

60. CONSTRUCTIONS

- logements pour responsa- bles de zone	fr.s.	54.000,-
- participation à l'aména- gement de sources, à l'ad- duction d'eau et à l'en- retien de routes d'accès pour les 4 ZDR		151.000,-

- 3 -

- participation à la construction de centres de santé, de centres de formation ruraux et d'équipements d'intérêt public pour les 4 ZDR	fr.s. 85.000,-
- construction de silos, de stock de semences, de magasin et de bureau, pour les 4 ZDR	63.000,-
- participation à la construction d'un centre apicole	6.000,-
- construction d'étables pour le centre d'élevage de haute altitude	15.000,-
- habitat pour le personnel de contrepartie	30.000,-
- extension du "Centre de Formation Agricole" de Nyamishaba : 1 salle de classe, 1 dortoir, 1 laboratoire, 1 stock, 1 cuisine	166.000,-
- extension Stock Agri	6.000,-
	<hr/>
	fr.s. 576.000,-

70. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

71. Personnel administratif et main-d'œuvre locale : ensemble services du projet, travaux de cultures, de lutte anti-érosive	fr.s. 333.000,-
72. Entretien courant d'immeubles	10.000,-
74. Frais administratifs matériel, bureau, brochures	40.000,-
75. Entretien et réparation : entretien véhicules, carburant, entretiens machines	130.000,-
76. Mission de consultation *)	50.000,-
77. Transports	26.000,-
79. Divers : appuis aux services préfectoraux de l'agriculture et de l'élevage (subv. forfaitaire : cf 3.3.2. pg 13)	61.000,-

- 4 -

dotation forfaitaire
 du fonds de roulement
 du Stock Agri 30.000,-
 fr.s. 680.000,-

80. FRAIS D'ADMINISTRATION

82. Inspections fr.s. 10.000,-
 fr.s. 10.000,-
 Réserve 168.000,-
fr.s. 2.900.000,-
 =====

- *) des missions d'appui technique au projet sont prévues dans des domaines où l'équipe actuelle des experts a besoin d'être renforcée (par ex. programmation des activités dans les zones, formation fonctionnelle des responsables de groupements, promotion féminine...)

Annexe 2 : Extrait du rapport Lecomte - Delèze (novembre 1975)

Articuler les activités entre elles favorisera les effets d'intégration (dans les zones) et de diffusion (hors des zones)

Activités et priorités d'ensemble

Selon ce que nous avons observé 7 activités principales sont plus ou moins exercées par le projet; à notre avis ces sept activités devraient recevoir, pour les années prochaines, la priorité suivante (pour l'ensemble du projet) :

1ère pr. : animation dans les zones et hors des zones : en vue de faciliter la création ou l'extension des groupements, comités, coopératives, etc, c'est-à-dire l'appui à l'organisation de la population. (1)

2ème pr. : formation dans les zones et auprès des groupements actifs hors des zones; elle touchera les groupes de responsables, hommes et femmes, des organismes cités ci-dessus; cette formation est en même temps une recherche avec la population; elle portera tant sur l'agriculture que sur la gestion, la vie familiale et sociale, etc...
Elle pourrait être l'une des "écoles populaires" recommandées par le M.R.N.D. (Manifeste p. 15)

3ème pr. : progrès familial dans chacune des zones en particulier, un net effet du projet sur la santé des enfants (et donc contre la mortalité infantile) et sur celle des adultes devrait être obtenu en priorité. Ce point est aujourd'hui comme négligé par le projet. Les progrès de l'intensification agricole, l'introduction de nouvelles spéculations (protéines animales et graisses manquent absolument) ne revêtiront leur sens complet que liés à des actions sur la protection maternelle et infantile, sur la cuisine, sur le vêtement, sur le sol des habitations, sur l'étable hors

(1) : cette tâche sera puissamment aidée par la mise sur pied des conseils de secteur et des Comités de Cellule prévus aux articles 54 à 61 des statuts du M.R.N.D. (p. 30) (Mouvement Révolutionnaire national pour le Développement)

du rugo, etc. Des "dispensaires" ne peuvent répondre seuls à ces objectifs. Ces actions sont familiales, c'est-à-dire concernent la femme et l'homme, les jeunes et les anciens. Elles trouveront leur priorité qu'à deux conditions : des femmes déléguées dans les groupes d'action; un "développeur social expérimenté" (H. ou F.) parmi les coopérants ou au même échelon qu'eux.

4ème pr. : Intensification et diversification agricole dans les zones seulement (sauf semences). En volume de temps consacré, cette activité consomme la majeure partie du temps; elle continuerait à être essentielle, mais relativement moins dominante. Ses volets principaux sont d'ores et déjà choisis: les semences, la lutte anti-érosive et la fumure par le biais des stabulations (poules, lapins, cochon, vache). Pour cette dernière, nous avons été frappés du peu d'avancement des essais d'étable-fumière: est-ce parce que c'est le point le plus difficile à vulgariser qu'on tarde à réaliser une large gamme d'essais concrets ? N'est-ce pas l'inverse qui conviendrait ?

5ème pr. : Commercialisation : dans les zones, entre les zones et hors des zones mais avec les seuls groupements : cette activité est entamée par le Stock-Agri et a été essayée (pour le café) par une ZDR. Elle est avec l'activité no. 1 (promotion coopérative) la clef de la diffusion hors-zone des méthodes de progrès global essayés dans les zones. Il conviendrait que chacun des agents du projet voit clairement l'intérêt de cette priorité pour la population et facilite l'action efficace du Stock-Agri et des groupements (de ZDR et d'ailleurs) avec lesquels celui-ci travaillera. Dans le même esprit, la stagnation du volume de travail des C.A.C. (Centres agricoles communaux) ne pourra être dépassée que si leur prise en charge par des groupements locaux peut être réussie avant tout investissement.

6ème pr. : Création d'emplois extra-agricoles dans les zones au moins : fournir un apport monétaire supplémentaire et renforcer les courants d'échanges entre agriculteurs et non-agriculteurs sont deux objectifs du développement rural. Quelques initiatives, in-zone et hors-zone, ont été heureusement réalisées. Les renforcer est important.

- 3 -

Un autre volet est à réaliser, conjointement avec les Communes et le Projet Pilote Forestier : la fourniture de journées de travail partiellement rémunérées par la création - sur une grande échelle - de reboisement à but de préservation et d'économie. Le financement de cet investissement est l'un des plus rentables aujourd'hui. On veillera à répartir soigneusement les possibilités d'emplois forestiers temporaires entre les différents groupes de population des zones.

7ème pr. : Réaliser les équipements et infrastructures dans la mesure où ils sont nécessaires au progrès des zones ou à la diffusion de ce progrès hors-zone : cette activité a été prioritaire en cette première phase, quant au volume budgétaire consommé. Il est normal qu'elle perde désormais cette priorité, sans disparaître, pour autant que la destination des réalisations soit effectivement favorable soit à l'intégration, soit à la diffusion. Il faudra veiller à ne pas décourager les populations habitant en bordure des zones, et leur réserver - si possible - la localisation chez eux d'équipements utiles à la zone.

Le Comité de l'Intérieur est approuvé.

pour complémentation
pour constatation

pour accord des zones,
le directeur
S. M. M. M.